



Procès verbal du Conseil d'École du jeudi 7 novembre 2013

Membres avec voix délibérative :

M. BONNEFOY Patrick	Directeur, Président du Conseil d'Ecole	Présent
M. OBINO Eric	Enseignant GS	Présent
Mme BALEIX Mylène	Enseignants PS/GS	Absente Excusée
Mme RECORBET Florence	Enseignant MS	Absente Excusée
Mme LABEYRIE Carole	Enseignant PS	Présente
Mme RUBIRA Anne-Marie	Enseignant PS	Présente
Mme SALMERON Cristina	Enseignante PS	Présente
Mme LEFORT Sophie	Enseignante MS	Absente Excusée
Mme FORNELLS Rose-Marie	Enseignante MS	Absente Excusée
Mme MARINAS Caroline	Enseignante GS	Absente Excusée
Mme GALLARDO Ana	Enseignante GS	Présente
Mme DUVAL BONNET Hélène	Enseignante GS	Présente
Mme SOULAT Caroline	Enseignante GS	Absente Excusée
Mme MATHARD Nathalie	Enseignante MS	Absente Excusée
Mme MOREL Géraldine	Enseignante PS et MS	Présente
Mme SAINT- MARTY Sandra	Enseignante MS	Présente
Mme DUCRUET Claire	Enseignante PS	Présente
Mme ZOELLER Amandine	Enseignante GS	Présente
M. GUILLEMAIN Gaël	Enseignant MS	Présent
Mme CARRERAS Roser	Enseignante d'espagnol et catalan	Absente Excusée
Mme MARTINEZ Montse	Enseignante d'espagnol et catalan	Absente Excusée
Mme GONZALEZ Maria	Enseignante d'espagnol et catalan	Absente Excusée
Mme RAPATEL Laurence	Professeur de musique	Présente
Mme HUILLET Maud	Représentant des parents d'élèves titulaire	Absente Excusée
Mme BOREN Clara	Représentant des parents d'élèves titulaire	Présente
M. FAÑANAS Andreu	Représentant des parents d'élèves titulaire	Présent
Mme FERNANDES Sabine	Représentant des parents d'élèves titulaire	Présente
M. FARIGOT Manuel	Représentant des parents d'élèves titulaire	Présent
M. ALVAREZ Juan	Représentant des parents d'élèves titulaire	Présent
Mme DE LA FUENTE Tatiana	Représentant des parents d'élèves titulaire	Présente
Mme LOPEZ Virginie	Représentant des parents d'élèves titulaire	Présente
Mme GELI-STENHAMMAR Eva	Représentant des parents d'élèves titulaire	Présente
Mme ROMANET Céline	Représentant des parents d'élèves titulaire	Présente
Mme ANTONIOU Eleni	Représentant des parents d'élèves titulaire	Présente
Mme SOBREVILLA FRISON Judit	Représentant des parents d'élèves titulaire	Absente
Mme VERDUCI Cristina	Représentant des parents d'élèves titulaire	Présente
Mme DE BEAUMONT Delphine	Représentant des parents d'élèves titulaire	Présente
Mme SALA GODOY Maria Angeles	Représentant des parents d'élèves titulaire	Présente

Membres avec voix consultative :

Mme EMORINE Joëlle	Provisure (titulaire)	Présente
M. GUILLEN Marc	Directeur administratif et financier (titulaire)	Présent
Mme LAMY AU ROUSSEAU	I.E.N en résidence à Madrid	Absente Excusée

Invités :

Mme GUITON Sandrine	ASEM	Présente
Mme TAFER Irina	ASEM	Présente

Ordre du Jour :

- Composition du Conseil d'École, son fonctionnement, ses attributions
- Résultat des élections
- Règles de fonctionnement de l'école maternelle
- Bilan de la rentrée scolaire et des effectifs
- Les projets et temps forts de l'année scolaire
- Classes transplantées
- Présentation de l'[APC](#) (Activités pédagogiques complémentaires)
- Dispositifs d'enseignement des langues (élèves non francophones...)
- Communication sur l'[ENT](#) (Espace numérique de travail)
- Dispositifs de sécurité (Bilan alerte incendie, élagage, poste ASEM...)
- Problèmes de circulation et de stationnement autour de l'école
- FSE
- Affaires diverses (demandes de matériel, travaux effectués...)
- Questions diverses

Secrétaire : M. Guillemain Maël

Secrétaire adjoint : Mme de Beaumont Delphine

Début des travaux : 18h00

Composition du Conseil d'École, son fonctionnement, ses attributions

Après un tour de table où chacun des participants se présente, Monsieur Bonnefoy explique le rôle du conseil d'école et ses différentes attributions.

Un conseil d'école est instauré dans tous les établissements qui comprennent un enseignement du premier degré placé sous la responsabilité d'un directeur d'école.

En référence à la circulaire du n°1894 du 6 juillet 2012

1 - Attributions

Le conseil d'école adopte le règlement intérieur de l'école sur proposition du directeur d'école.

Ce conseil est obligatoirement consulté pour avis sur toutes les questions ayant trait au fonctionnement et à la vie de l'école, notamment sur :

- les structures pédagogiques ;
- l'organisation du temps et du calendrier scolaires ;
- le projet d'école ou le projet d'établissement dans sa partie 1^{er} degré sur proposition du conseil des maîtres ;
- les actions particulières permettant d'assurer une meilleure utilisation des moyens alloués à l'école et une bonne adaptation à son environnement ;
- les conditions de scolarisation des enfants handicapés en prenant en compte les contraintes locales ;
- les projets et l'organisation des classes de découverte ;
- les questions relatives à l'hygiène, à la santé et la sécurité des élèves dans le cadre scolaire et périscolaire ;
- les principes de choix des matériels et outils pédagogiques ;
- les questions relatives à l'accueil, à l'information des parents d'élèves et les modalités générales de leur participation à la vie scolaire.

Il adopte son règlement intérieur.

- Vote à main levée ou à bulletin secret lorsque l'avis du conseil est soumis au vote.
- Validation du compte-rendu : le président, secrétaire principal, dresse le compte-rendu aidé des notes du secrétaire adjoint.

Le compte-rendu validé conforme par le secrétaire adjoint est diffusé par mail à tous les membres qui confirment par retour leur validation ou les remarques nécessaires avant 8 jours. Passé ce délai, le PV est considéré comme adopté.

2- Composition

Le conseil d'école est présidé par le directeur d'école.

Sont membres de droit :

- **siégeant avec droit de vote :**

* *dans les écoles de 15 classes et plus*

- le directeur d'école
- 15 enseignants dont au moins un par niveau d'enseignement
- 15 représentants des parents d'élèves, dont au moins un par niveau d'enseignement.

- **siégeant avec voix consultative :**

- le chef d'établissement
- le directeur administratif et financier
- l'inspecteur de l'éducation nationale en résidence.

Par ailleurs, des représentants des autres personnels qui exercent dans l'école peuvent assister, également avec voix consultative, au conseil d'école.

Le président, après avis du conseil, peut inviter toute personne dont la consultation est jugée utile en fonction de l'ordre du jour.

3- Désignation des représentants des personnels enseignants et des parents d'élèves

Les représentants des parents d'élèves sont élus au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

La durée du mandat des membres élus du conseil d'école est d'une année et expire le jour de la première réunion du conseil qui suit son renouvellement.

4- Fonctionnement

Le conseil d'école est constitué pour une année et siège valablement jusqu'au renouvellement de ses membres.

Le conseil d'école se réunit en séance ordinaire sur un ordre du jour précis au moins une fois par trimestre et nécessairement avant le conseil d'établissement.

Il peut également être réuni en séance extraordinaire à la demande du directeur de l'école ou de la moitié de ses membres ayant voix délibérative.

L'ordre du jour et les documents préparatoires sont adressés aux membres du conseil au moins dix jours francs avant la date de la réunion. Ce délai peut être réduit à trois jours en cas d'urgence.

A chaque début de séance, le président fait procéder à la désignation d'un secrétaire de séance et d'un secrétaire adjoint, chargés d'établir le procès-verbal. Le secrétaire adjoint est choisi à tour de rôle parmi les représentants des personnels et des parents d'élèves.

Le procès-verbal est dressé par le président, adopté lors du conseil d'établissement suivant, puis consigné dans un registre spécial conservé à l'école. Un premier exemplaire est adressé au conseil d'établissement et annexé à son procès-verbal et un deuxième est affiché en un lieu accessible aux parents d'élèves.

Résultat des élections

M. Bonnefoy dresse un bilan des élections qui se sont déroulées avec un vote électronique.

Il y avait 773 inscrits pour l'école maternelle dont 68 votants, soit 8,8 % de participation.

57 exprimés (11 bulletins blancs et/ou nuls) soit 83,8 % des voix.

C'est un taux de participation très faible.

L'envoi de mails pour rappeler le déroulement des élections a été fait à 3 reprises par le service de communication.

Les parents d'élèves et le directeur expliquent ce faible taux de participation par le fait qu'il n'y ait qu'une seule liste. Le proviseur souligne qu'il y a une réflexion à mener : quel est le sens du vote s'il n'y a qu'un seul choix ?

Selon le directeur, l'absence de campagne peut aussi expliquer la faible participation. Le mode de scrutin en fonction du mode de liste doit être revu.

Selon un parent d'élève, le vote électronique pourrait expliquer cette faible participation.

Règles de fonctionnement

Lecture des règles de fonctionnement de l'École Maternelle (voir annexe).
Le directeur procède au vote du règlement intérieur de l'école maternelle.
Il est adopté à l'unanimité.

Bilan de la rentrée scolaire et des effectifs

Le directeur fait un bilan du déroulement de la rentrée scolaire.

Tous les enseignants étaient en poste. Toutes les ASEM étaient présentes.

Très peu d'absences chez les élèves :

- 23 rentrées « décalées »
- 7 désistements annoncés en septembre [(3 PS, 2 MS et 2 GS)]

Niveau	Nombre de sections	Effectif	Places « disponibles »	Moyenne par classe
PS	4 ½	120	0	26,7
MS	5	141	0	28,2
GS	6 ½	165	6	25,4
TOTAL	16 (14+2)	426	6	26,6

Les locaux étaient dans un état satisfaisant pour permettre l'accueil des élèves.

Dans la cadre d'une remise en état des locaux, des travaux importants de peinture (murs et quelques boiseries) ont été réalisés : PS 1-1, PS 1-2, PS 1-3, GS 2-1, GS 2-2, GS 2-3, GS 2-4, cantine.

Un renouvellement du mobilier scolaire a été fait dans les 3 classes de PS du bât 1. La réception du mobilier a été tardive et complexe.

Il s'agit d'une étape dans une réflexion plus globale d'une rénovation du mobilier. Le matériel fourni est de qualité. Les quelques erreurs d'appréciation sur les choix du mobilier serviront de base de réflexion à l'équipe enseignante pour les prochaines commandes. Une logique devra être suivie pour les commandes ultérieures par rapport aux différentes priorités des enseignants.

A ce titre, une enseignante regrette le peu de temps imparti aux enseignants pour réaliser ces commandes qui, selon elle, ont été faites dans l'urgence au mois de Juin : les prochaines commandes devront être effectuées plus tôt pour permettre aux enseignants de prévoir quel mobilier ils souhaitent commander.

Le directeur administratif et financier confirme que cette rénovation est une première étape d'une rénovation plus globale du mobilier pour les différentes classes de l'école. Les enseignants seront sollicités pour commander le matériel de leur classe.

Les projets 2013/2014 et les temps forts de l'année scolaire

Les projets de l'école maternelle trouveront leur place dans un onglet spécifique du Projet d'Établissement.
Les axes retenus sont :

- La politique des langues et le plurilinguisme au LFB
- De la maternelle à la terminale : faire réussir tous les élèves et leur donner l'accès à l'enseignement supérieur de leur choix
- La citoyenneté au XXI^{ème} siècle
- Echanges et ouverture au LFB

Des actions se poursuivront à l'école maternelle autour de 3 points principaux :

- Politique des langues (Equilibrer les références linguistiques en petite section, l'accueil linguistique des élèves en castillan et en français en MS et GS...)
- Le conte en maternelle
- La liaison GS-Cycle II [outils de liaison (cahier de chant, abécédaire, cahier de mots outils)]

Les temps forts de l'année scolaire

Els castellers	venus pour la fête de la Mercè
La Castanyada	vendredi 22 octobre (intervention de Ana)
El Tió	en décembre
Le Père Noël	du 16 au 20 décembre
Carnaval	en février thème à définir
Sant Jordi	date à définir (avril ou mai)
Fête de la musique	date à définir (juin)

Le directeur de l'école précise que la date de la quinzaine des arts avec l'exposition au M3 ainsi que celle de la fête du livre restent à définir. Le M3 (Musée maternelle Munner : exposition des créations artistiques des enfants de l'école) n'est pas un projet abandonné mais écarté pour le moment. S'il est mis en place, il aurait lieu au mois de Mars/Avril.

Un parent propose d'organiser de nouveau un goûter ouvert aux parents pour permettre aux parents de se rencontrer, hors temps scolaire. L'APE a déjà organisé un goûter avec toutes les familles à la sortie de l'école l'année dernière, un vendredi à 15h30.

Selon M. Bonnefoy, il s'agit d'anticiper avant d'organiser un tel événement (grand goûter regroupant les familles des 426 élèves). L'important sera d'assurer la sécurité de tous pour que cela reste un moment festif. Il y aurait donc une possibilité d'organiser un goûter mais sous certaines conditions.

Une enseignante souligne qu'il est délicat de surveiller ce genre d'évènement notamment à cause des enfants allergiques à certains types d'aliments.

D'autres projets compléteront ces temps forts.

Le projet conte : concerne les 3 niveaux de l'école, et est organisé pour la 5ème année consécutive.

L'enseignante experte expose ce projet aux membres du conseil d'école.

Il permet le développement de l'écoute, la maîtrise de la langue orale, l'étude de la forme des contes (ex : conte de randonnée : répétitif ...)

Les PS travailleront sur les comptines. L'objectif est d'apprendre la langue en s'amusant.

Seront lus 5 contes incontournables et traditionnels par niveau.

C'est important dans la culture des enfants, essentiel pour l'apprentissage de la compréhension écrite, et aussi pour pouvoir raconter/construire des histoires.

Structure, version, personnage, comparaison avec les autres contes, des marottes dans des valises seront apportés à la maison par les enfants pour qu'ils puissent raconter à leur tour les histoires.

2nd semestre : Les enseignants racontent des histoires dans les autres classes selon leur choix (support, fond et forme)

Objectif de fin d'année en GS : raconter une histoire, acquisition de la langue orale.

Le projet jardin :

Le directeur explique que le projet jardin mené l'an dernier par Pablo, intervenant extérieur, fut une réussite au niveau de l'école. Cette année c'est la totalité des classes qui participeront.

Il s'agit d'un projet motivant, très visuel et qui devrait être opérationnel au début du printemps.

Une réflexion a déjà été menée pour réaménager un espace pour l'instant inutilisable, notamment en sécurisant le lieu.

Classes transplantées en GS (intervention de E. Obino)

Quatre classes transplantées sont prévues pour cette année scolaire 2013/2014 : GS1 de Mme Bruant et GS 2 de Mmes Nouailles et Cuilleret, ainsi que la PS/GS de Mylène Baleix et la GS 2-4 d'E. Obino. Ces classes partiront à Mosset (Pyrénées orientales), centre agréé par la FOL.

Le coût est estimé à 263 euros/familles (à confirmer avec des devis plus précis).

Les dates retenues sont :

- du 20 au 23 mai pour les GS1 et GS 2.
- du 13 au 16 mai pour la PS/GS et la GS 2-4

Ce projet, annoncé au 3^{ième} conseil d'école de juin a reçu l'avis favorable du Conseil d'Établissement du mois de septembre.

Mme Gonzalez (professeur ESP/CAT), Mme Roser Carreras (professeur ESP/CAT) et Mme Barachi (ASEM) participeront à l'encadrement. Le coût du remplacement des professeurs de langue pour les classes restantes sera imputé au prix du voyage (déjà intégré dans le prix).

Des parents seront sollicités en tant qu'accompagnateurs pour le transport.

Un enseignant détaille ce projet aux membres du conseil d'école :

Mosset se trouve dans un parc naturel de 75 ha. Les enseignants seront continuellement avec les enfants, également pendant les repas. M. Obino expose les avantages qu'il y a pour les enfants de participer à ce projet enrichissant sur le plan social, sur le plan du développement de l'autonomie. Un tel stage favorise le développement de la curiosité, l'apprentissage lié au respect de la nature, mais aussi l'acquisition de nouveaux apprentissages directement liés au site (nature, forêt).

Le directeur ajoute que les enfants sont hébergés dans un centre agréé répondant à des normes spécifiques à l'école maternelle. La sécurité est assurée par un taux d'encadrement continu (1 responsable pour 8 enfants). Les professeurs d'espagnol-catalan seront présents en plus de l'enseignant et de l'ASEM de la classe.

Présentation de l'APC

Le directeur présente l'APC.

Il s'agit d'un temps **(36h)** consacré à des **activités pédagogiques complémentaires** organisées dans le cadre du projet d'école, par groupes restreints d'élèves, pour l'aide aux élèves rencontrant des difficultés dans leurs apprentissages, pour une aide au travail personnel ou pour une activité prévue par le projet d'école dans le but d'aider les élèves, notamment au titre de la mise en place du dispositif du type « plus de maîtres que de classes » et de l'amélioration de la fluidité des parcours entre les cycles. Les dispositifs de travail par groupes de progrès, qui permettent de prendre en charge l'hétérogénéité des élèves pour les aider à progresser peuvent rentrer dans ce cadre.

Dispositifs d'enseignement des langues

Le temps d'enseignement des langues ESP/CAT varie de 3h10 à 4h20 suivant les niveaux.

Pour les classes de PS, l'abandon de l'accueil linguistique a permis de proposer 4h20 d'enseignement avec l'intégration de l'APC pour certains.

Il s'agit d'un dispositif nouveau qui sera évalué en fin d'année scolaire pour déterminer sa pertinence.

L'heure d'accueil a été donnée aux GS et MS permettant de faire des groupes plus homogènes.

Le livret d'évaluation

Le livret sera remis 1 fois en PS, 2 fois en MS et 3 fois en GS.

Le directeur explique que des difficultés techniques ont été rencontrées par l'ensemble des établissements de la zone ibérique ; le livret numérique utilisé jusqu'à présent ne pourra plus être utilisé. C'est pourquoi un nouveau livret numérique, CERISE (plateforme du CRDP de Poitou Charentes), sera mis en place. Un lien vers le livret sera proposé sur le site du lycée ainsi qu'un guide explicatif. Une information, les logins et mots de passe seront communiqués aux familles en temps voulu.

Actuellement, une réflexion est menée pour avoir ce livret dans les 3 langues (FRA/ESP/CAT).

Le directeur précise qu'aucune passerelle n'est possible pour transférer les données de l'ancien livret vers le nouveau. Le proviseur ajoute que les livrets sont archivés en PDF et qu'ils peuvent être communiqués aux familles qui en font la demande.

Dispositifs de sécurité (Bilan alerte incendie, élagage, poste ASEM...)

Alerte Incendie et exercice d'évacuation

Le directeur fait le point sur l'exercice d'évacuation qui a eu lieu le vendredi 18 Octobre.

En tout 3 min 50 s ont été nécessaires pour évacuer la totalité des classes. Cela s'est passé de façon correcte et a permis aux équipes et aux élèves de s'entraîner à l'évacuation des locaux. Un souci matériel a été relevé lors de l'évacuation : un enseignant n'a pas pu ouvrir la porte d'évacuation de sa classe et s'est retrouvé bloqué. C'est pour parer à ce genre de situations que 5 exercices d'évacuation pourront être réalisés sur l'année scolaire (un par période).

Le directeur insiste sur la nécessité d'effectuer un entraînement régulier au cours de l'année pour gérer ce genre d'imprévu étant donné l'ampleur de l'établissement et le nombre important de personnels à temps partiel. Les exercices d'alerte incendie sont obligatoires une fois par trimestre au minimum. Il est aussi

prévu de refaire cet exercice lors de la sieste.

Un parent demande si les pompiers sont prévenus lors d'un tel exercice.

Le directeur administratif et financier précise que les pompiers sont déjà venus sur le site pour donner des directives et informer du plan d'évacuation et du lieu de rassemblement en cas d'alerte incendie.

Le directeur ajoute que ce genre d'exercice suit un protocole rigoureux et précis. En cas d'incendie, il y aurait une adaptation nécessaire selon le lieu du foyer. C'est d'ailleurs, un des objectifs des exercices d'entraînement.

Le prochain est prévu pour le 10 décembre.

Sécurisation de la cour de récréation

Un travail d'élagage a été effectué pendant les vacances de la Toussaint.

Un palmier était infecté par des larves de papillon, d'autres arbres présentaient des branches trop volumineuses et trop hautes.

Poste ASEM

La situation de la classe MS 3-2 de Mme Mathard a interpellé l'équipe de direction du lycée par l'absence de toilettes à l'étage et les difficultés engendrées pour la surveillance des élèves.

Le proviseur a estimé qu'une ASEM à temps complet pouvait être une solution à ces difficultés. Un recrutement a été effectué et une réorganisation des services, en concertation avec l'équipe pédagogique, a été faite à partir du lundi 4 novembre.

Surveillance des récréations (voir document annexe 2 pour le schéma)

Lors des récréations, 7 enseignants sont répartis sur l'ensemble des cours de récréations. Leur positionnement permet de surveiller la totalité des espaces (il n'y a pas "d'angle mort.")

A ce dispositif de surveillance vient s'ajouter la présence de 2 ASEM qui assurent l'accueil des enfants dans le bâtiment 1 et 2 (soins, change). Un protocole précis est respecté lorsqu'il s'agit de soigner un enfant (interdiction d'administrer des médicaments, appel des services d'urgence si besoin...)

Il est important d'expliquer aux enfants qu'ils doivent aller voir les adultes surveillants s'ils se font mal car certains enfants ne parlent pas ou très peu aux adultes. Un travail pédagogique est effectué dans les classes pour traiter de cette nécessité de communiquer quand il y a un danger, une blessure.

En cas d'incident physique, le secrétariat contacte systématiquement la famille.

Si un enfant est blessé gravement, il serait pris en charge par les services d'urgence et s'il est impossible de joindre la famille ou les personnes responsables, le directeur accompagnerait l'enfant.

Problèmes de circulation et de stationnement autour de l'école

Plusieurs difficultés sont pointées :

- Les stationnements sur les zones non autorisées
- Les stationnements sur les emplacements de bus
- Les longues files de véhicules
- Les double-files.

Une note d'information a été distribuée aux familles avant les vacances pour les sensibiliser aux problèmes de circulation devant l'école. Une autre note en castillan et catalan sera distribuée la semaine prochaine.

Un voisin a porté plainte contre un automobiliste qui a abimé son véhicule stationné devant l'école.

Une forte implication du directeur et de l'APE ont permis d'obtenir des changements de comportements plus citoyens. Malgré tout, des comportements dangereux persistent à l'encontre de la sécurité des enfants.

Des dispositifs ont été mis en place pour pallier à ces difficultés mais il reste à trouver une solution pour limiter ces problèmes de circulation.

Les parents d'élèves pensent qu'il pourrait être envisagé de fermer la rue à la circulation automobile à l'heure de la sortie (contacter la Guarda Urbana).

FSE

Le FSE a été difficilement remis en fonction. Mme Montse Martinez et Mme Rose Marie Fornells se sont portées volontaires pour gérer le foyer durant le premier semestre avec l'aide du directeur et de la secrétaire de direction. Un point sera fait pour informer les familles de la situation financière du FSE.

Les procédures administratives devraient aboutir mardi prochain. Les codes d'accès à internet et la carte seront possibles et les virements pourront dès lors être effectués.

Les montants présents sur les comptes seront communiqués lors du prochain conseil d'école.

Le directeur explique que les sommes récoltées sont utilisées essentiellement pour les intervenants et les sorties. Ce budget est alloué à chaque classe et est utilisé selon la décision de chaque enseignant pour tous les projets de la classe correspondante.

L'APE propose d'aider ponctuellement en fonction des besoins.

Une information sera donnée lors du prochain conseil d'école pour faire le point de la situation financière du FSE.

Affaires diverses (demandes de matériel, travaux effectués...)

Pose de rideaux extérieurs neufs.

Devis sur l'entretien des clôtures en cours.

Devis jardin en cours.

Questions diverses

Aucune question n'avait été transmise au directeur.

Monsieur Bonnefoy remercie les différents participants ; la séance est levée à 20h15.

Le Président,

Patrick Bonnefoy – Directeur

Le secrétaire de séance,

Maël Guillemain - Enseignant



Règles de fonctionnement

École Maternelle du Lycée Français de Barcelone

L'inscription d'un élève à l'école maternelle, vaut, pour lui-même comme pour sa famille, adhésion aux dispositions des présentes règles de fonctionnement, et engagement de s'y conformer pleinement.

Ce document vient en complément du règlement intérieur qui se trouve à la disposition des parents sur www.lfb.es

Les règles de fonctionnement de l'école maternelle ont été établies par le Conseil d'Ecole. Elles sont approuvées ou modifiées chaque année lors de la première réunion du Conseil d'Ecole.

Préambule

Les élèves qui ont fait le choix de poursuivre des études dans cet établissement acceptent, en accord avec leur famille, de se montrer francophiles afin de devenir francophones.

Les classes maternelles du Lycée Français de Barcelone dispensent, en langue française, un enseignement conforme au système éducatif français. Cet enseignement est conçu dans le cadre d'une ouverture sur le système éducatif du pays d'accueil et sur l'Europe sous le contrôle administratif et pédagogique du Service Culturel placé auprès de l'Ambassade de France à Madrid et de l'AEFE.

1 : Scolarité

1.1 Conditions d'admission

C'est l'âge de l'enfant qui détermine la "section" dans laquelle il sera admis :

Petite Section : enfant âgé de 3 ans avant le 31/12 de l'année en cours.

Moyenne Section : enfant âgé de 4 ans avant le 31/12 de l'année en cours.

Grande Section : enfant âgé de 5 ans avant le 31/12 de l'année en cours.

1.2. Bourses nationales françaises

Les élèves de nationalité française régulièrement immatriculés au Consulat de France peuvent, *sous certaines conditions*, bénéficier de bourses à partir de la Petite Section.

2 : Fréquentation

2.1 Responsabilité

Le nombre total de mandataires autorisés à prendre l'enfant à l'école ne peut excéder cinq personnes. L'autorisation des parents, valable pour l'année scolaire, est remise à l'enseignant après présentation des personnes mandatées. Si le mandataire n'a pas été présenté, *une pièce d'identité* pourra lui être demandée. **Il ne sera pas tenu compte des demandes faites par téléphone et par mail.**

La liste peut être modifiée tout au long de l'année.

Pour les sorties sur le temps scolaire, une autorisation permanente est signée par les parents en début d'année.

2.2 Ramassage scolaire

Le jour où, exceptionnellement, l'enfant ne prend pas l'autocar, *les parents doivent avertir, le matin même, l'accompagnatrice de l'autocar, le professeur, le secrétariat de l'école et la compagnie d'autobus.*

2.3 Absences

L'inscription à l'école maternelle implique l'engagement, pour la famille, d'une fréquentation régulière et assidue, souhaitable pour le développement de la personnalité de l'enfant et le préparant ainsi à recevoir la formation donnée par l'école élémentaire.

Les absences sont consignées, chaque demi-journée, dans un registre spécialement tenu par l'enseignant.

Elles doivent être signalées par mail : absencematernelle@lfb.es

2.4 Horaires et Accueil

Les portes de l'école maternelle sont ouvertes à partir de 8h50. Après la fermeture du portail d'entrée (9h05), un billet de retard devra être délivré au secrétariat pour être accepté en classe. L'accueil du matin se fait dans les classes pour les élèves de PS, dans la cour pour les élèves de MS et GS. L'accès aux bâtiments n'est pas autorisé.

Lorsque la sonnerie retentit à 9h00, les parents doivent quitter l'établissement. Ce moment n'est en aucun cas propice à une discussion avec l'enseignant(e) de l'enfant.

Les espaces de jeux sont réservés au temps scolaire.

3 : Vie scolaire

3.1 Santé

Les enfants doivent venir à l'école en bon état de santé. S'ils sont malades, leur retour ne doit avoir lieu que lorsqu'ils sont parfaitement guéris.

Aucun médicament ne sera administré à l'école.

Dans le cas d'une maladie chronique ou d'admission à l'école d'un enfant présentant un handicap, un **Projet d'Accueil Individualisé** sera établi par le médecin de l'établissement en accord avec le médecin traitant de l'enfant. Ce PAI devra être consigné par toutes les parties concernées (proviseur, directeur, médecin scolaire, professeur, parents, intervenants).

Toute **maladie transmissible** doit être déclarée obligatoirement à l'école.

Les régimes alimentaires en cas d'allergie ou d'intolérance sont pris en compte uniquement sur présentation d'un **certificat médical**. Les allergies font l'objet d'un PAI. Les régimes alimentaires pour motif religieux doivent être signalés par écrit au secrétariat en début d'année.

Une collation légère est proposée aux élèves dans la matinée, au moins deux heures avant l'heure du repas.

Le lycée fournit les serviettes pour le restaurant scolaire.

3.2 Classes transplantées

Des classes transplantées de 4 à 5 jours peuvent être organisées par des enseignants en France ou en Espagne. *Elles ne sont réalisables que si la classe entière y participe.*

La classe transplantée est un choix et non une obligation de service de l'enseignant.

Les parents concernés seront invités à des réunions de préparation.

4 : Hygiène et Sécurité

4.1 Hygiène

A l'école maternelle, le nettoyage des locaux est quotidien. Les enfants sont, en outre, encouragés par leur maître à la pratique quotidienne de l'ordre et de l'hygiène.

Le personnel de service participe à la vie éducative en maintenant constamment les locaux et les jardins de l'école dans un parfait état de salubrité et d'ordre de fonctionnement.

Les « ASEM » sont chargées de l'assistance au personnel enseignant pour les soins corporels à donner aux enfants, au nettoyage de la classe sur le temps scolaire et peuvent participer aux sorties des élèves.

4.2 Sécurité

Les consignes de sécurité sont affichées dans l'école. Le registre de sécurité est tenu à jour par le Directeur. Des exercices de sécurité ont lieu selon la réglementation en vigueur une fois par trimestre.

4.3 Circulation

Dans l'intérêt de tous, les parents ne doivent pas stationner devant l'école afin de faciliter la circulation dans la rue.

4.4 Affichage

Aucun écrit ne peut être affiché *sans l'autorisation préalable du Directeur.*

4.5 Dispositions particulières

Les **animaux** même tenus en laisse, sont interdits dans l'école.

Objets dangereux : Les parents sont invités à veiller à ce que leur enfant n'apporte pas à l'école de médicaments ni d'objets dangereux (couteaux, bouteilles, ciseaux pointus, parapluies...).

Les bonbons et friandises sont déconseillés.

L'école ne se fera, en aucun cas, responsable des **bijoux, lunettes** et jouets cassés ou perdus.

4.6 Tenue des enfants

Les vêtements des enfants doivent être faciles à mettre et à enlever et **marqués au nom de l'élève**. Une attache cousue doit permettre que *l'enfant lui-même* les suspende au porte-manteau.

Les enfants peuvent porter un tablier avec leur nom sur le devant. Le choix de la couleur et de la forme est entièrement laissé aux parents.

Pour des raisons de sécurité les cartables à roulettes sont interdits.

5 : Présence d'intervenants extérieurs

5.1 Activités éducatives

Certaines formes d'organisation pédagogique nécessitent la répartition des élèves en plusieurs groupes rendant impossible une surveillance unique. Ce type d'organisation est possible sous réserve que :

1- le professeur par sa présence et son action assume de façon permanente la responsabilité pédagogique de l'organisation et de la mise en œuvre des activités scolaires,

- le professeur sache constamment où sont tous ses élèves,

- les intervenants extérieurs aient été régulièrement autorisés ou agréés conformément aux dispositions des paragraphes. Les élèves restent placés sous la responsabilité du professeur.

2- que le directeur ait

- accepté ou sollicité la participation d'intervenants **afin de respecter le meilleur encadrement pour la sécurité des élèves**. Dans le cas où cet encadrement est insuffisant, la sortie peut être annulée. Ces intervenants agissent à titre bénévole.

Il sera alors précisé le nom de l'intervenant, l'objet, le lien avec le projet d'école et le projet de la classe, la date, la durée et le lieu de l'intervention sollicitée.

L'intervention de personnes apportant une contribution à l'éducation dans le cadre des activités obligatoires d'enseignement est soumise à l'autorisation du directeur d'école.

6 : Concertation entre les familles et les enseignants

6.1 Réunions

Le conseil d'école exerce les fonctions prévues par la circulaire AEFÉ n° 1894 du 6 juillet 2012.

Les enseignants informent les parents des activités menées dans leur classe par une réunion au début de l'année scolaire.

6.2 Informations

Des informations écrites sont données sur l'évaluation des compétences des enfants *une fois par an en PS, deux fois en MS et trois fois en GS*.

Un feuillet d'adaptation scolaire sera remis aux familles en PS à la fin du premier trimestre.

Des rencontres avec le directeur ou les enseignants peuvent être obtenues en prenant rendez-vous auprès du secrétariat.

Approuvé au Conseil d'Ecole du 7 novembre 2013.

Dispositifs de sécurité

- Surveillance des récréations

